

a agi selon la recommandation faite récemment par le Conseil des pêcheries du Canada de convoquer une nouvelle conférence sur le droit de la mer. Il semble de plus en plus probable qu'une telle conférence se tiendra prochainement. Les États-Unis et l'Union soviétique ont fait des propositions à ce sujet et le Secrétaire général des Nations Unies recueille maintenant les vues des États membres sur l'opportunité de tenir une telle conférence. Pour notre part, nous avons eu de nombreuses consultations avec d'autres États sur les mesures qu'une nouvelle conférence du droit de la mer pourrait adopter en vue d'assurer une plus grande reconnaissance des intérêts particuliers de chaque État côtier.

• (9.10 p.m.)

Nous avons même fait plus. Nous nous sommes efforcés d'obtenir une plus grande protection pour les poissons anadromes du Canada, comme le saumon, qui frayent dans les fleuves et rivières et retournent ensuite à la mer, à intervalles réguliers. Nous avons demandé avec insistance que la Commission internationale des pêcheries du Nord-Ouest atlantique interdise la pêche en haute mer du saumon de l'Atlantique. Nous avons obtenu un certain succès, grâce à nos efforts, que nous comptons poursuivre jusqu'à ce que nous ayons obtenu les résultats désirés.

Avant de nous rendre à cette nouvelle conférence sur le droit de la mer, nous nous assurerons d'avoir fait tout en notre pouvoir en vue d'obtenir l'appui de notre point de vue. C'est donc avec une position solide que nous nous présenterons à cette conférence. Nous croyons que nous pouvons y obtenir une large part de reconnaissance pour les droits particuliers et les intérêts de l'État côtier.

L'évolution actuelle du droit de la mer sur la pollution marine, sur les pêcheries et sur la mer territoriale, tend à une plus grande reconnaissance des droits particuliers et des responsabilités des États côtiers. Ce sont là d'ailleurs des progrès qui ont eu lieu grâce en partie aux efforts du Canada.

Il ne peut plus y avoir de doute: le premier souci de tous les pays—qu'il s'agisse des États où l'on pêche le long de leurs propres côtes ou plus loin—demeure celui de la conservation. Les méthodes actuelles de pêche ont de loin dépassé l'ère artisanale: elles sont maintenant de l'ère industrielle, ce qui crée le danger du pillage des ressources biologiques de la mer. Aussi reconnaît-on maintenant qu'un système rationnel mondial de gestion et de conservation est conforme aux intérêts de tous. Un tel régime ne peut être établi que par un accord multilatéral et seulement si tous les États reconnaissent les droits par-

ticuliers et les responsabilités des États côtiers.

Telle est la position que nous maintiendrons à la conférence sur le droit de la mer. S'il était impossible d'atteindre nos objectifs légitimes, nous devrions naturellement revoir notre position et aviser quant aux nouvelles mesures à prendre.

Il faut donc conclure que l'amendement proposé par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) est prématuré, qu'il ne répond pas aux exigences de la situation actuelle et, de plus, qu'il n'est pas conforme au Règlement.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A mon avis, les non l'emportent.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur division

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** L'amendement est rejeté sur division.

(L'amendement proposé par M. Barnett est rejeté.)

**L'hon. Robert K. Andras (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures)** propose que le bill C-203, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, dont le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Quand le bill sera-t-il lu pour la 3<sup>e</sup> fois? De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant?

**Des voix:** De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

**L'hon. M. Andras (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures)** propose que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, le bill C-203, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, porte